



## Fiche de constitution d'un dossier de Réception à Titre Isolé de véhicule en application du Code de la Route

RTI 03.7.1.2

### Modification de la source d'énergie (suppression de l'équipement GPL ou GNV)

#### VÉHICULES CONCERNÉS

Véhicules usagés, des catégories internationales M1 ou N1 et des genres VP (voiture particulière), CTTE (camionnette) et VASP (véhicule automoteur spécialisé) dont la source d'énergie a été modifiée

#### NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE À CONSTITUER

- Pièce 1 Demande de réception établie par le demandeur (cf. modèle annexe 1)
- Pièce 2 Certificat d'immatriculation du véhicule (« carte grise »)
- Pièce 3 Ticket de pesée du véhicule à vide après dépose de l'équipement spécial GPL ou GNV
- Pièce 4 Attestation établie par le transformateur du véhicule précisant que ce dernier devient conforme au type « Essence », notamment après la dépose de l'équipement spécial GPL ou GNV (cf. modèle annexe 2)
- Pièce 5 Procès verbal de contrôle technique du véhicule valide dont le seul motif de contre visite est lié à l'équipement spécial GPL ou GNV, établi par un centre agréé par la préfecture pour les voitures particulières et véhicules utilitaires dont le PTAC n'excède pas 3,5 tonnes, de plus de 4 ans (datant de moins de 6 mois en cas de vente)
- Pièce 6 Dans le cas d'un véhicule équipé d'origine (sortie d'usine) GPL ou GNV, une autorisation du constructeur attestant que le véhicule après modification devient conforme à un type réceptionné en essence, ainsi que la copie de la notice descriptive(en version essence) ou le spécimen du certificat de conformité correspondant

#### PRÉVOIR LORS DE LA PRÉSENTATION DU VÉHICULE

- Plaque de transformation à poser sur le véhicule (cf. modèle annexe 3)
- Le coût de la réception est de 86,90 euros à régler le jour de la présentation du véhicule, **uniquement** par chèque à l'ordre du RÉGISSEUR DE RECETTES DE LA DREAL/DEAL/DRIEE

#### RECOMMANDATIONS

➤ L'instruction du dossier repose sur la fourniture de photocopies parfaitement lisibles. Toutefois, les originaux des pièces du dossier doivent être présentés au moins au moment de la présentation du véhicule.

➤ Le rendez-vous pour l'examen du véhicule ne sera fixé par la DREAL qu'après présentation d'un dossier complet et dûment renseigné selon les indications ci dessus.

➤ *Après examen du dossier et/ou contrôle du véhicule, la DREAL pourra, si nécessaire, demander des pièces complémentaires.*

**IMMATRICULATION DU VEHICULE**

La liste complète des documents à fournir pour l'immatriculation du véhicule peut être obtenue sur le site internet :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367>



**ATTESTATION DE MISE EN CONFORMITÉ  
ÉTABLIE PAR LE TRANSFORMATEUR DU VÉHICULE**

Je soussigné,.....

atteste avoir procédé sur le véhicule :

Marque : .....  
Appellation commerciale : .....  
Genre : .....  
Type : .....  
N° d'identification :   
Appartenant à : .....

aux travaux suivants :

- dépose de l'équipement spécial GPL ou GNV <sup>(1)</sup> suivant : embout de remplissage, réservoir et ses accessoires, fixations du réservoir, gaines d'évent, canalisations haute et basse pression, injecteurs et rampe d'injection, vapodétendeur, vannes d'arrêt télécommandées, boîtier électronique, faisceaux électriques complets, commutateur GAZ/ESSENCE.
  
- (2)

Ces transformations ont été effectuées sous ma responsabilité.

Ce véhicule a été mis en conformité au type :

(1) faisant l'objet de la réception nationale numérotée : .....et datée du .....

(1) faisant l'objet de la réception européenne numérotée : .....et datée du .....

Fait à .....le.....

Signature, cachet du transformateur

- (1) Rayer la mention inutile
- (2) Compléter le cas échéant

**MODÈLE DE PLAQUE DE TRANSFORMATION**

Une plaque dont le modèle est donné ci-après, doit être posée à demeure à proximité de la plaque du constructeur ou sur un élément indémontable du véhicule.

Les éventuelles plaques de transformations antérieures présentes ne doivent pas être retirées.

Transformateur : ..... ( <i>désignation de l'entreprise qui a effectué la dépose</i> )
N° d'identification : .....
Motif RTI : Suppression GPL ou GNV <sup>(1)</sup> <b>Date</b> :.....

(1) rayer la mention inutile

La hauteur des caractères doit être au minimum de 4 (quatre) millimètres.

